

Les améliorations les plus essentielles concernent la hausse des abattements personnels, qui entrera en vigueur au début de 1972. La hausse de l'abattement au niveau de \$1,500 pour le contribuable célibataire et à \$2,850 pour le contribuable marié signifie qu'une beaucoup plus forte proportion de l'argent gagné par les groupes à faible revenu, par les travailleurs dont les revenus ne sont pas élevés, sera laissée entre leurs mains. Chose plus importante encore, les Canadiens sont convaincus que nous devons agir de bien des façons pour aider ceux dont le revenu se situe au-dessous du niveau susceptible d'assurer une vie convenable. N'est-il donc pas tout à fait logique de laisser à ceux qui travaillent, mais dont le revenu était insuffisant pour en arriver là, une plus grande partie de ce revenu? N'est-il pas logique de faire passer le fardeau de l'impôt, des gagne-petit et de ceux dont le revenu est relativement bas aux autres contribuables du pays?

Ce déplacement du fardeau de l'impôt aide les gens à revenu modeste, de quelque catégorie qu'ils soient, les ouvriers des villes, les petits salariés, les agriculteurs aux abois, et on reconnaît par là leurs efforts pour s'assurer un revenu, pour subvenir aux besoins de leurs familles; on reconnaît aussi, qu'étant donné les circonstances, l'ensemble des services assurés au pays par le gouvernement et l'ensemble des contribuables doit être aux frais de ceux qui reçoivent davantage et qui sont plus en mesure d'y subvenir. Une modification de cette nature se répercute de façon sensible sur les collectivités agricoles du pays. Beaucoup de gens de ces régions qui triment dur depuis longtemps pour gagner leur vie et sont d'une grande valeur pour le pays, devaient se contenter d'un revenu modeste. L'augmentation des subventions sera tout à l'avantage de ces gens.

On a insisté ces derniers temps sur les difficultés financières des agriculteurs, notamment sur les difficultés qui, d'après de récentes données, seraient plus grandes dans les Prairies que dans le reste du pays. On a mis en vedette des états comparatifs des revenus nets de 1970 dans les régions des Prairies et de ceux de 1969. Il importe de voir ces données dans une juste perspective, monsieur l'Orateur. Il n'y a pas de doute que les fermiers de cette région ont été pendant une certaine période en butte à de graves difficultés. Les ventes n'atteignaient pas alors les chiffres prévus mais cette période est heureusement révolue et les ventes de cette année atteindront presque un record. C'était une période où leurs revenus étaient forcément atteints par la diminution des ventes et de l'ensemble des prix.

Je le répète, il importe de voir ces données dans une juste perspective. On a signalé que le revenu total net dans les régions des Prairies avait diminué de 36.9 p. 100 en 1970 par rapport à 1969. Il importe d'indiquer d'autre part que le revenu net n'a diminué que de 1.2 p. 100 durant ces deux années. C'est le seul vrai chiffre dont on devrait tenir compte en comparant deux années comme celles-là. La plus grande partie du nouveau changement, qui fait paraître le chiffre si élevé, vient d'une modification dans les stocks, d'une réduction des quantités de blé qui n'ont pas été calculées par rapport à la véritable situation du fermier. Ces stocks ont été plus importants qu'il ne le voulait et une évaluation selon les prix du marché ne fait que déformer les données. La baisse de

1.2 p. 100 n'en demeure pas moins importante, d'autant plus que ni l'une ni l'autre de ces années n'a été assez bonne pour assurer un revenu suffisant à la grande majorité des producteurs, surtout des producteurs de céréales de la région.

● (11.30 a.m.)

Fait intéressant, les chiffres qui ont permis de déterminer qu'il y avait eu une baisse de 1.2 p. 100 du revenu net entre 1969 et 1970 révèlent aussi une baisse des frais d'exploitation et d'amortissement entre ces deux années. Alors qu'en règle générale, les coûts augmentent au cours de n'importe quelle période, le chiffre de 1970 pour les frais d'exploitation et d'amortissement est inférieur de 1.4 p. 100 à celui de 1969. Sans doute est-ce dû à la modification des pratiques agricoles et aussi au fait que, les jachères d'été ayant été accrues et les emblavures réduites en 1970, les dépenses de la ferme ont diminué, comme on l'avait prévu.

Pour cette période de 1970, les recettes nettes perçues comprennent, bien entendu, les 57 millions de dollars versés aux cultivateurs au titre du programme LIFT. Les chiffres pour 1969 et 1970 tiennent compte aussi d'un changement intervenu dans la situation des avances en espèces. Il importe de noter ici qu'en 1969, le chiffre des revenus a été bien supérieur à ce qu'il aurait été autrement, car cette année-là, les cultivateurs des Prairies ont fait largement appel aux avances en espèces au point, que, à la fin de 1969, ils avaient obtenu sous cette forme une somme de l'ordre de 240 millions de dollars. Cela apparaît dans ces chiffres au titre des recettes en espèces pour 1969. A la fin de 1970, la situation des avances en espèces indiquait une dette d'un peu plus de 126 millions de dollars. Cela veut dire qu'au cours de l'année, le montant des avances en espèces non remboursées avait diminué de 115 millions de dollars. La situation de caisse n'a donc guère changé d'une année sur l'autre et la situation nette des recettes non plus.

Le gouvernement a compris que l'agriculteur avait peine à rembourser ses avances et il a établi certains programmes. J'ai parlé des 57 millions de dollars versés au titre du programme LIFT. Des versements importants ont aussi permis de combler le déficit des syndicats précédents de blé, d'orge et d'avoine. Un total d'environ 50 millions a été affecté à cette fin. Non seulement le gouvernement a reconnu ces difficultés, mais il a aussi lancé des programmes qui commencent maintenant à porter fruit et qui en porteront plus tard.

Les facilités de crédit qu'accorde le gouvernement à la Commission canadienne du blé contribueront aux grandes réalisations de l'avenir. En vertu de ce programme, le gouvernement paie dans certains cas une partie des frais d'intérêt supportés, surtout dans le cas des pays émergents d'évolution qui représentent aussi des marchés en puissance. Des millions de dollars sont affectés chaque année au paiement des taux d'intérêt sur les ventes de blé à ces pays. On ignore souvent qu'en vertu de cette disposition du programme et pour d'autres transactions à crédit de la Commission du blé, le gouvernement canadien garantit le crédit de l'acheteur pour les céréales vendues à terme à l'étranger. A l'heure actuelle, le gou-